

Affaire 12-280721

Proposition de convention de partenariat avec la DRFIP pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**


Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 12-280721

Proposition de convention de partenariat avec la DRFiP pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Finances Publiques a sollicité l'appui de la collectivité territoriale pour la mise à jour de la base adresse.

Pour compléter cette démarche, la Direction Régionale des Finances Publiques propose un conventionnement partenarial afin de s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer notre collaboration. Il s'agit, d'une part, d'améliorer la qualité de l'adressage et, d'autre part, de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales. L'analyse de la situation fiscale actuelle de la commune montre que cette situation est encore perfectible.

Elle révèle en effet la présence de nombreux locaux qui nécessitent un examen plus approfondi, en complément des travaux déjà réalisés par les services, s'agissant particulièrement :

- des bâtis pour lesquels un permis de construire a été délivré depuis plus d'un an et ne comportant pas de date d'achèvement,
- de locaux « inconnus fonciers » (locaux connus à la TH mais pas à la TF) ;
- de logements vacants (locaux sans occupant).

Par ailleurs, il est constaté, pour la commune de La Plaine des Palmistes comme pour toutes les communes du département, des difficultés dans la gestion des adresses. Des travaux pour améliorer la qualité de cet adressage pourront reposer dans un premier temps sur l'exploitation de la liste des voies transmise par la commune, révélant des discordances avec celle issue des applicatifs des services fiscaux, et la transmission du guide de l'adressage par la correspondante de la DRFiP. Ces travaux permettront d'assurer une meilleure identification des locaux pour l'assiette des impôts directs locaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de contrat de partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et la Direction Régionale des Finances Publiques afin d'améliorer la qualité de l'adressage et de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et ainsi optimiser les bases fiscales communales.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la mise en place de ce contrat de partenariat dont le projet est annexé à la présente,

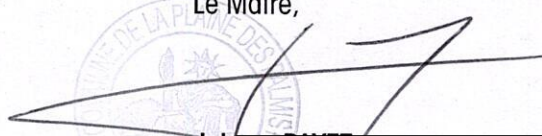
AUTORISE le Maire à signer le contrat de partenariat,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,


Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM12-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021